

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Xavier GUIOMAR, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Sylvie BROUARD, Edyta DENEUBOURG, Agnès FAUCON, Vanessa FIEVET, Rita GARRANAS, Nadine LECCE, Messieurs Xavier GUIOMAR, Patrice LAPORTE, Philippe PERIER, Rodolphe VINCENT.

**ETAIENT ABSENTS** : M. François LETOURNEUX pouvoir à M. Xavier GUIOMAR  
M. Yves POUPENEY  
M. Philippe SOULAT pouvoir à M. Patrice LAPORTE  
Mme Isabelle THIERCELIN

Le Maire fait part de la nomination de M. François LETOURNEUX, nouveau conseiller et suivant de liste, suite au décès de M. Daniel HAUTEM.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : M. Rodolphe VINCENT

Le compte rendu du conseil du 5 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Sur proposition de M. le Maire et après accord des membres du conseil, il est décidé de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Vente d'une partie de l'ancien chemin (déclassé) du montoir de Chantepie au montoir du Malsamson
- Thème du concours photo Châlo - Chalou - St Hilaire 2025

### **1/ POINT FINANCES : REALISE 2024 ET INVESTISSEMENTS 2025**

Au 31 décembre 2024, les dépenses de la section Fonctionnement s'élèvent à 956 315 €, soit 98,89 % des dépenses budgétisées, et les recettes de la même section à 1 069 072 €. Les dépenses de la section Investissement s'élèvent à 293 823 € et les recettes à 318 143 €.

L'excédent de la section Fonctionnement s'élève donc à 112 757 €. Toutefois, compte-tenu de l'obtention d'une subvention à l'élaboration de l'Atlas de Biodiversité Communal des vallées de la Chalouette et de la Louette d'un montant de 58 030 € (dont l'essentiel sera reversé aux partenaires scientifiques de l'ABC et aux communes de Chalou et St Hilaire), l'excédent net s'élève finalement à 54 727 €. L'objectif à terme de dégager environ 100 000 € d'excédent de fonctionnement pour alimenter le budget d'investissement, en particulier pour le financement du restaurant scolaire, n'est donc pas encore atteint. Il est aussi rappelé que le remboursement du capital emprunté à travers les prêts en cours représentera 58 899 € dans le budget investissement 2025. C'est en 2026 que prendra fin le prêt contracté sur 20 ans en 2006 pour l'achat de l'ancienne poste.

Les dépenses d'investissement réalisées jusqu'au 31 décembre s'élèvent à 293 823 €. Compte-tenu des recettes, la section investissement dégage un excédent de 24 319 €. Une réunion de travail préparatoire aura lieu le 11 mars prochain avant le vote du budget prévu le 20 mars. Une réunion de présentation de l'étude de faisabilité du restaurant scolaire aura lieu quant à elle le 13 mars.

M. LAPORTE a présenté les travaux de fonctionnement et d'investissement projetés pour 2025. Compte-tenu des estimations et des devis reçus, des choix devront être effectués en fonction des priorités pour tenir dans un budget d'investissement resserré.

### **2/ DELIBERATION POUR L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DE 25% DU BUDGET 2024 AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2025**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année

précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé aux membres du Conseil de permettre à M. le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui doit intervenir le 20 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025 M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant de 86 862 €.

### **3/ MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Par délibération du 23 mai 2020, le nombre d'adjoints au maire avait été fixé à 4. Suite au décès de M. Daniel HAUTEM, M. le Maire propose de réduire le nombre d'adjoints au Maire à 3.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité des présents cette proposition.

### **4/ NOMINATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER DELEGUE ANIMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE**

M. Daniel HAUTEM était membre et coordinateur de la commission Evènementiel, lien avec le comité des fêtes, culture, commerce, jeunesse et sport. Le thème « Jeunesse et sport » étant plus dédié à la commission Enfance et jeunesse, il sera intégré à cette dernière.

Mme Nadine LECCE, conseillère municipale et vice-présidente du comité des fêtes, suit de manière active les différentes manifestations communales, gère l'organisation des marchés du 8 mai et de Noël et est en lien permanent avec les commerces.

Compte-tenu de son implication et de son investissement, l'avis des membres du conseil est sollicité pour sa nomination en tant que conseillère déléguée avec versement de l'indemnité correspondante (246 € brut mensuel).

Il est rappelé que le montant global des indemnités des élus est fixé par l'Etat en fonction de la strate démographique de la commune. Lors du conseil municipal d'installation du 23 mai 2020, il avait été décidé de baisser de 40% les indemnités du maire et de la première adjointe (pour les limiter à 60% du plafond) afin de permettre la création et l'indemnisation de 3 ou 4 postes de conseillers délégués en plus des adjoints.

Avec la suppression d'un poste d'adjoint au maire décidé lors du point précédent et les 3 conseillers délégués actuellement en poste (MM. SOULAT et VINCENT et Mme GARRANAS), l'addition des indemnités versées aux élus (maire, 3 adjoints et 4 conseillers délégués) restera en deçà de 80 % du montant total autorisé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité des présents la création de ce poste de conseillère déléguée à l'animation économique et sociale et la nomination de Mme Nadine LECCE à ce poste avec versement de l'indemnité correspondante.

### **5/ MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES COMITES CONSULTATIFS**

En raison notamment du décès de M. Daniel HAUTEM et de la nomination de Mme Nadine LECCE et, il est nécessaire de modifier la composition des commissions communales et des comités consultatifs :

Commission	Membres élus	Membres non élus (comités consultatifs)
Ressources humaines et financières, moyens généraux, coopération avec les communes voisines	Edyta DENEUBOURG Patrice LAPORTE Philippe SOULAT	/
Transitions écologiques, énergies, transports, déchets	Rodolphe VINCENT Vanessa FIEVET François LETOURNEUX Philippe PERIER	Véronique LETOURNEL Carole GRENET

Environnement, espaces verts, rivières, agriculture et alimentation	François LETOURNEUX Philippe PERIER Yves POUPENEY Isabelle THIERCELIN	Xavier MARSOLLIER Jean-Yves LOUP François POUVREAU Vincent PERROTIN
Evènementiel, lien avec le comité des fêtes, culture, commerces	Nadine LECCE Rodolphe VINCENT Edyta DENEUBOURG	Sylvain de BARRY Annie FORTEAU Laetitia GUIOMAR
Communication, participation, coopération, vie associative, conseil des jeunes	Philippe SOULAT Agnès FAUCON Nadine LECCE	Yasmina ZAKRANI Martine CARIOU Fernando LOSADA
Enfance et jeunesse	Rita GARRANAS Agnès FAUCON Isabelle THIERCELIN	Josette BOUDINET Laetitia GUIOMAR Laurence PERIER
CCAS (structure indépendante)	Rita GARRANAS Agnès FAUCON Philippe SOULAT Sylvie BROUARD	Martine CARIOU Cécile CLAUDEL Isabelle LAURENT Xavier MARSOLLIER
Travaux, voiries, réseaux, eau et assainissement, cimetière	Patrice LAPORTE Edyta DENEUBOURG Vanessa FIEVET Philippe PERIER Yves POUPENEY	Eric POMAREDE Fernando LOSADA Régis LASSAUSSE
Urbanisme, logement et patrimoine	Vanessa FIEVET Agnès FAUCON Patrice LAPORTE Nadine LECCE	Pierre CORNOUAILLE Fabrice OLLIER Régis LASSAUSSE
Commission de contrôle des listes électorales	Philippe SOULAT Agnès FAUCON Sylvie BROUARD Yves POUPENEY Isabelle THIERCELIN	/
Impôts directs	Edyta DENEUBOURG Patrice LAPORTE Philippe SOULAT Vanessa FIEVET	/
Appel d'offres	Patrice LAPORTE (titulaire) Philippe SOULAT (titulaire) Isabelle THIERCELIN (titulaire) Philippe PERIER (suppléant) Edyta DENEUBOURG (suppléante) Vanessa FIEVET (suppléante)	/

Le maire est, par principe, membre et président de toutes les commissions, à l'exception de la commission de contrôle des listes électorales. Après un vote à main levée, les membres du conseil approuvent à l'unanimité des présents ces propositions.

#### **6/ PROPOSITION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SIARJA, POUR TRANSMISSION A LA CAESE QUI DELIBERERA**

Les délégués au SIARJA étant nommés par la CAESE sur proposition du conseil municipal, M. le Maire se propose à ce poste en remplacement de M. Daniel HAUTEM.

Après un vote à main levée, les membres du conseil approuvent à l'unanimité des présents cette proposition qui sera transmise à la CAESE.

#### **7/ POINT SUR LA REVISION DU PLU : PROPOSITION DE MISE A JOUR DES EMLACEMENTS RESERVES, ELEMENTS ET BATIMENTS REMARQUABLES**

Mme FIEVET présente aux membres du conseil une première mise à jour des éléments architecturaux et paysager identifiés au titre de l'article L 123-1,5 7° issue du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme en vigueur. Sont repérés les alignements d'arbres, les murs et les bâtis remarquables tels que, par exemple, ceux du Tronchet ou des Carneaux.

La mise à jour des emplacements réservés est également présentée. Sur les 36 emplacements du PLU actuel, certains seront conservés, d'autres supprimés ou modifiés. Au moins six nouveaux emplacements, pour l'aménagement d'un espace public, la création de liaisons douces et la protection du verger de Beaumont, seront intégrés.

## **8/ PROPOSITION D'UNE PRESTATION DE TRI DES ARCHIVES COMMUNALES PAR LE CIG**

Les collectivités sont soumises aux obligations légales d'assurer la conservation et l'exploitation de leurs archives et d'inscrire leurs frais de conservation comme une dépense obligatoire dans le budget (Code Général des Collectivités Territoriales L1421-3, L1421-6 et L2321-3). Mais au-delà de cette obligation réglementaire, l'archivage est une nécessité administrative. Un premier archivage succinct avait été effectué en 2018 avec le contrôle du service des archives départementales mais la procédure complète doit impérativement être réalisée.

Le service Archives du Centre Interdépartemental de Gestion propose un service d'accompagnement avec des experts formés aux méthodes archivistiques et possédant une connaissance précise du fonctionnement des collectivités territoriales. Afin de bénéficier de ce service, un protocole d'accord relatif à la mise à disposition d'un archiviste doit être signé. La mission s'élève à 4 920 €. Elle peut être réalisée soit en un seul exercice (2025), soit par phases (2 624 € en 2025 et 2 296 € en 2026).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité des présents la signature de ce protocole et de réaliser la mission en 2 phases.

## **9/ RENOUELEMENT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Depuis plusieurs mois, le site internet de la commune est introuvable sur les différents moteurs de recherche du fait d'un problème de référencement du site qui n'est plus adapté. Cette situation pose un réel problème sur la visibilité de la communication de la commune. La refonte complète du site sur une nouvelle version est donc impérative. L'hébergeur du site actuel peut procéder à cette modification avec un transfert des données sur une nouvelle trame visuelle.

Un premier devis d'un montant d'environ 4 000 € avait été reçu en 2023. Une réactualisation a été demandée. Il est proposé la validation de ce devis à réception.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité des présents cette proposition.

## **10/ RENOUELEMENT DU LABEL TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE (2025 – 2027)**

En 2022, la commune a été reconnue « Territoire engagé pour la nature ». Etudiés avec la commission Environnement, trois nouveaux projets seront présentés pour la demande de renouvellement du label pour la période 2025-2027 :

- Le projet d'Atlas de Biodiversité Communal 2025 - 2027
- La réouverture, la valorisation et la protection d'une zone humide à Boinville en propriété communale, entre Murette et Chalouette.
- La création d'un itinéraire intercommunal de biodiversité avec Chalou et St Hilaire, dans la continuité des livrets de 4 et 12 km déjà élaborés par la commune

La demande doit être effectuée via un formulaire en ligne qui doit être déposé avant le 31 janvier. Une fois obtenu ce label permet un partenariat privilégié avec l'Agence Régionale de la Biodiversité, et plus largement avec la Région.

Après un vote à main levée, les membres du conseil approuvent à l'unanimité des présents cette demande de renouvellement.

## **11/ EMBLACEMENT DE LA BORNE TEXTILE (ACTUELLEMENT AU STADE)**

Depuis plusieurs semaines, la borne textile située au stade était hors-service. Un conteneur neuf a été installé ce jour par la société de collecte. Toutefois, lorsque le conteneur se retrouve bloqué suite à de mauvaises manipulations des usagers, des dépôts sauvages sont systématiquement constatés. La suppression des bornes d'apport volontaire de tri (en dehors du verre) ayant été votée par la commune en 2024, la question de l'emplacement de la borne textile se pose donc, les abords du stade étant une zone à l'abri des regards, propice aux dépôts sauvages. Une réflexion sera engagée pour son déplacement, par exemple sur le parking de la Mairie, si les dépôts sauvages perdurent.

## **12/ POINT D'INFORMATION SUR L'ETUDE DE FAISABILITE EN COURS CONCERNANT LA CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE**

Cette étude de faisabilité a notamment pour objet de comparer les deux sites pressentis : la prairie des Carneaux et la rue Masse de Combles (anciens locaux de l'AFRADM) au regard des critères fonctionnels, réglementaires et financiers. Le bureau d'études Equipage a présenté un premier rendu avec pour chaque site 2 scénarios :

- Sur le site des Carneaux
  - la construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire
  - la construction d'un restaurant scolaire, d'un accueil périscolaire et d'un programme de logement dit social intergénérationnel
- Sur le terrain de la rue Masse de Combles
  - la construction d'un restaurant scolaire
  - la construction d'un restaurant scolaire et l'aménagement du bâtiment de l'AFRI en tant qu'accueil périscolaire

La version définitive de l'étude de faisabilité, les chiffrages, les modalités de financement et les subventions mobilisables seront présentés lors de la réunion de présentation prévue le 13 mars. A l'issue de celle-ci, les membres du conseil devront se positionner sur le choix du futur site, le 20 mars. La deuxième phase pourra alors être lancée avec la rédaction d'un programme et le choix d'un maître d'œuvre.

### **13/ VENTE D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN (DECLASSE) DU MONTOIR DE CHANTEPIE AU MONTOIR DU MALSAMSON**

En septembre 2024, il avait été décidé le déclassement d'une partie du chemin du montoir de Chantepie au montoir du Malsamson qui n'existe plus et fait partie intégrante de la propriété privée constituée par les parcelles H n° 528, n° 529, n° 418 et n° 415. Suite à ce déclassement, le cadastre a été régularisé et cette parcelle apparaît désormais sous la section H n° 737.

Il est proposé aujourd'hui la cession de cette parcelle au propriétaire privé jouxtant celle-ci pour un montant de 400 € correspondant à l'estimation des services du Domaine.

Après un vote à main levée, les membres du conseil approuvent à 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention cette proposition.

### **14/ THEME DU CONCOURS PHOTO CHALO - CHALOU - ST HILAIRE 2025**

M. LOSADA a présenté le retour du concours photos 2024. 100 photos ont été reçues de la part des 3 communes, 74 ont été retenues et 30 ont été exposées lors des vœux de la Municipalité. 82 votants se sont exprimés pour le prix du public. Le jury était quant à lui composé d'habitants des 3 communes participantes. Trois enfants, de 3, 10 et 15 ans, ont participé et ont été récompensés. Une demande de proposition du thème du prochain concours a été effectuée auprès des participants de cette année. « Entre ombre et lumière » est celle qui a retenu le plus de voix. L'avis des membres du conseil est également sollicité. Afin de pouvoir réunir le maximum de participants amateurs et d'intégrer le concours dans la dynamique intercommunale de l'ABC, il a finalement été jugé plus pertinent de choisir le thème « Faune et flore ». La communication sera faite dès le prochain journal communal ainsi que dans les 4 écoles de Châlo, Saint Hilaire et Chalou-Moulineux pour une plus grande participation des enfants.

### **15/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Demande d'exposition : M. Daniel PICON, artiste chaloin, propose la mise à disposition d'une exposition de ses œuvres sur les illusions d'optique. Composée de plusieurs panneaux, celle-ci pourrait se tenir au sein de l'AFRI, ou de la salle de l'horloge. Les institutrices ont fait part de leur intérêt pour ce projet. Afin que le plus grand nombre, chalains et élèves, puisse la visiter, une durée d'occupation de la salle de 15 jours maximum serait nécessaire. Cette proposition sera étudiée très prochainement avec la présidente de l'AFRI en même temps que la proposition de la salle de l'horloge.

**La date du prochain conseil municipal est confirmée au jeudi 20 mars 2025**

Le secrétaire,



Le Maire,



